

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement sur la démolition d'immeuble de la Ville d'Acton Vale.

AVIS PUBLIC, est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil a adopté le projet de règlement 003-2023 ayant pour titre « Règlement numéro 003-2023 sur la démolition d'immeubles de la Ville d'Acton Vale ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 20 février 2023 à 20;00** à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay, Acton Vale (Entrée rue Cushing). L'objet de cette assemblée est d'expliquer les dispositions contenues au chapitre V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relatives à la démolition d'immeubles soit :

« D'assurer la protection des immeubles présentant une valeur patrimoniale inscrit dans l'inventaire de la MRC ou ayant été cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* ».

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville au 1025 rue Boulay à Acton Vale du 7 février 2023 au 20 février 2023 (date de l'assemblée publique de consultation) et ce, durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.
4. Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Acton Vale, ce 7 février 2023

Claudine Babineau, OMA
Greffière